

Agents autorisés
 Membres du conseil d'administration des PPQ
 Association des emballeurs de pommes du Québec
 M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
 M^{me} Judith Lavoie, Table filière pomme
 Entrepositaires

Représentants des chaînes
 Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
 Metro
 Sobey's

24 septembre 2019

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2019

Décision du comité de prix du **23 septembre 2019** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, de maintenir **le statu quo** sur le prix des variétés tardives déjà établi et des promotions ciblées et opportunités d'affaires:

Date	Sunrise Paulared Lobo Ginger Gold McIntosh (minot: 42 lb)	Cortland Spartan, Empire, Délicieuse Jaune, Délicieuse Rouge Autres tardives (minot: 42 lb)	Gala (minot: 42 lb)	Ambrosia (minot : 42 lb)	Honeycrisp (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 17,00 \$ C : 20,00 \$	S : 17,00 \$ C : 20,00 \$	S : 18,00 \$ C : 22,00 \$	S : 20,00 \$ C : 25,00 \$	S : 30,00 \$ * C : 50,00 \$ JC : 40,00 \$ **
	Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.				
	SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP : * 30 \$/minot en sac – pommes de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) ou pomme de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC. ** 40 \$/minot en cellule : J C : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 – 56 – 48 et plus (plus de 3 ¾ po ou 95,25 mm et plus) ➤ 50 \$/minot en cellule : calibre minimal de la pomme destinée en cellule : 2 ¾ po (70 mm) et inférieur à 3 ¾ po (95,25 mm) jusqu'au calibre 72 ➤ Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire ➤ Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit				
	Promotions ciblées (sans complément de prix)				
À compter du début de l'écoulement		Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour la pomme McIntosh en sac et ce rabais va s'appliquer aussi à la variété Lobo en sac à partir du début de l'écoulement de la variété McIntosh			

<i>(Suite du tableau de la p. 1)</i>	Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires)– (sans complément de prix)	
À compter du début de l'écoulement		<p><u>Pommes vendues en sac (EMBALLÉES) :</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour la pomme McIntosh en sac. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variété McIntosh en sac de calibre égal ou inférieur à 125, mais vendues en cellule pour fins d'exportations aux États-Unis ou pour le commerce outremer. Et ce rabais va s'appliquer aussi à la variété Lobo en sac à partir du début de l'écoulement de la variété McIntosh</p> <p><u>Pommes vendues en vrac (NON EMBALLÉES) :</u> Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour la pomme McIntosh en sac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais en sac suite au classement réel, excluant le déclassement. Et ce rabais va s'appliquer aussi à la variété Lobo en sac à partir du début de l'écoulement de la variété McIntosh.</p>

S : sac C : cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies (seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala, Empire et Cortland)				
	Prix / minot de 42 lb			
	Paulared	McIntosh	Cortland, Spartan, Empire	Gala
À compter du début de l'écoulement	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$	12,60 \$
*Précisions sur Pompouce : Le prix des pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po est 30 % de moins que les pommes en sac.				

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. **Le 9 septembre 2019**, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **Mardi 7 octobre 2019 à compter de 20 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2019

Décision du comité de prix du 27 août 2019 des pommes destinées à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0725 \$/lb ou 3,05 \$/minot de 42 lb	Hâtives 0,0963 \$/lb ou 4,04 \$/minot de 42 lb	Hâtives 0,0963 \$/lb ou 4,04 \$/minot de 42 lb
À compter du début de la récolte	Tardives 0,07 \$/lb ou 2,94 \$/minot de 42 lb pour les 30 premiers millions de livres. Le comité de prix se réunira de nouveau pour établir un nouveau prix pour l'excédent si nécessaire.	Tardives 0,1375 \$/lb ou 5,78 \$/minot de 42 lb (pour fins d'entreposage) 0,11 \$/lb ou 4,62 \$/minot de 42 lb (pour les pommes provenant du déclassement)	

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité sinon le transformateur se réserve le droit de refuser le produit.

Le prochain comité de prix de la pomme destinée à la transformation se tiendra au besoin dans le but de discuter du prix des pommes tardives.

CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2019



Le **23 septembre 2019**, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais **ont décidé de maintenir le statu quo des dates de mise en marché** dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

SEPTEMBRE			11 Paulared Sunrise Lobo* Gingergold*	18 Paulared Sunrise Lobo Gingergold	25 Paulared Lobo Gingergold McIntosh*
OCTOBRE	02 Lobo Gingergold McIntosh Gala Honeycrisp Spartan	09 Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Cortland Délicieuse Jaune	16 Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Cortland Délicieuse Jaune Ambrosia Délicieuse rouge Empire		

*Quantité limitée

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter des variétés **SUNRISE** et **PAULARED** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure judiciaire nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non autorisés**.

LISTE DES AGENTS AUTORISÉS EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Nous avons ajouté 3 nouveaux agents autorisés en date du 24 septembre 2019 pour la saison de commercialisation 2019-2020. Ces nouveaux agents sont : La Fruiterie inc., Verger Rouge Pomme inc. et Ferme Fernand Drouin. Vous pouvez visualiser la liste à jour en cliquant sur le lien

<https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/12/Liste-agents-2019-2020-24-septembre-2019.pdf>

Daniel Ruel, agr.

Les Producteurs de pommes du Québec

G:\Générale 3\Général\communiqués\2019-2020\com 24-09-19.doc